

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son troisième rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 24 avril 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif.

### Question à l'étude :

*Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*

### Composition du Comité :

- N. FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. MICKLEFIELD.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

### Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

*Il est proposé que le Comité permanent des affaires législatives reporte l'examen détaillé de la **Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes**, prévu à l'article 40 de cette loi, jusqu'à ce que les élections générales provinciales devant avoir lieu le 3 octobre 2023 soient terminées.*

Le président,

Rapport présenté par :

---

M. MICKLEFIELD

Le 24 avril 2023